

SÉANCE DU 31 MARS 2025

Convoqué le 25 mars 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 31 mars, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Gladys CHAVOUET

Absente excusée : Céline CHAUVET qui donne pouvoir à Sophie LE NOAN

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé

2025-07 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	150 €
- ASSOCIATION SPORTIVE BACCON HUISSEAU FOOT	600 €
- SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
- FNACA	45 €
- JOIE DE VIVRE A BACCON	165 €
- CLIC ENTRAIDE UNION	100 €

2025-08 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 absence.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,72 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,30 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2025-09 COMPTE DE GESTION 2024 COMMUNE

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2024 de la commune dressé par Madame la Comptable Public, considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif, le Conseil Municipal autorise le Maire à le signer.

2025-10 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 COMMUNE

Le Compte Administratif 2024 est présenté par le Maire et examiné par le Conseil Municipal.

Le résultat global de clôture s'élève à 79 657,65 € dont -215 390,95 € en section d'investissement et 295 048,60 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Charles MALAUZAT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif.

2025-11 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 COMMUNE

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le Compte Administratif de la Commune de BACCON qui fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement de : 215 390,95 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 295 048,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- Compte 1068 – Déficit investissement + RAR : 283 609,95 €
- Compte 002 – Solde excédent fonctionnement : 11 438,65 €
- Compte 001 – Résultat négatif d'investissement reporté : 215 390,95 €

2025-12 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2025 de la commune.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- | | |
|------------|--------------|
| - Dépenses | 464 873,65 € |
| - Recettes | 464 873,65 € |

Section d'investissement :

- | | |
|------------|--------------|
| - Dépenses | 654 442,60 € |
| - Recettes | 654 442,60 € |

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2025-13 COMPTE DE GESTION 2024 EAU

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2024 du service de l'eau de la commune de Baccon dressé par Madame la Comptable Public, considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif, le Conseil Municipal autorise le Maire à le signer.

2025-14 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 EAU

Le Compte Administratif 2024 est présenté par le Maire et examiné par le Conseil Municipal. Le résultat global de clôture s'élève à 251 912,35 € dont 83 727,42 € en section d'investissement et 168 184,93 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Charles MALAUZAT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif.

2025-15 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le Compte Administratif du service de l'eau de la Commune de BACCON qui fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de : 83 727,42 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 168 184,93 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- Compte 002 – Résultat positif de fonctionnement reporté : 168 184,93 €
- Compte 001 – Résultat positif d'investissement reporté : 83 727,42 €

2025-16 BUDGET PRIMITIF EAU 2025

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2025 du service de l'eau.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 232 575,59 €
- Recettes 232 575,59 €

Section d'investissement :

- Dépenses 286 690,41 €
- Recettes 286 690,41 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2025-17 POINT SUR LES TRAVAUX

- Les deux écluses rue de la Renardière ont été repeinte par les agents communaux pour plus de visibilité. Les feux de signalisation clignotants au sol seront ajoutés dans un deuxième temps par l'entreprise Augis.
- Travaux prévus en 2025 :
 - o Square intergénérationnel.
 - o Liaison douce rue de la Renardière.
 - o Changement des canalisations d'eau potable rue de Mocquesouris.
 - o Parking rue des Pensées.

2025-18 QUESTIONS DIVERSES

- 8 août : journée du cyclotourisme : environ 1500 cyclistes attendus sur la commune au fil de la journée, une dizaine de bénévoles est nécessaire pour la pause déjeuner.
 - Restaurant P'Osez l'Instant : le gérant n'a pas réglé ses loyers de l'appartement des six derniers mois (2 700 euros), l'association 1000 cafés, étant l'associé majoritaire, réglera cette dette à la commune.
- Nous avons trois candidatures pour la reprise, le recrutement se fera avec l'aide de 1000 cafés.
- Une administrée souhaite inscrire ses enfants au centre de loisirs de Huisseau sur Mauves qui demande un supplément de 3 euros par jour et par enfant pour les enfants hors commune. Cette personne souhaite que la commune de Baccon prenne en charge cette différence.

Le centre de loisirs de Huisseau-sur-Mauves est géré par la commune de Huisseau qui applique ses propres tarifs.

Le centre de loisirs de Ouzouer-le-Marché est géré par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire qui peut appliquer un tarif moindre à tous les habitants du territoire. Aussi nous proposons aux administrés souhaitant profiter d'un tarif préférentiel de se diriger vers le centre de loisirs intercommunal.

C'est aussi la raison pour laquelle nous ne participons pas à la différence pour la commune de Huisseau-sur-Mauves car tous les enfants peuvent bénéficier du tarif de la communauté de Communes à Ouzouer-le -Marché.

- Rappels : commémoration du 8 mai et date du repas des ainés le 16 novembre.

Mme Anita BENIER

M. Régis VRAIN

M. Charles MALAUZAT

M. Antoine PRÉVOST

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

Mme Céline CHAUVET

M. François MOREAU

M. Joffrey BARALLE

M. Bruno BOURGEOIS

Mme Gladys CHAVOUET

M. Christian POUSSET

M. Éric LANGÉ

M. Nicolas d'ABOVILLE

Mme Sophie LE NOAN